

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOCELINE BRIDEAU	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 13 décembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en matinée, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les carnets de vaccination sont vérifiés et conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Discussion avec l'exploitante à propos de la désignation et de la mise à jour du gouvernement. Remis les documents de la désignation. Aussi lors de la vérification à propos des médicaments, je lui ai donné les formulaires pour les maladies.

Lors de ma surveillance, les enfants ont écouté de la musique de Noël et ont mangé leur collation du matin.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2021

Date

original signé par
Jocelyne Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2021

Date